

AUPLATA SA
Société Anonyme au capital de 4.662.624,75 Euros
Siège Social : 15/19 rue des Mathurins, 75009 Paris
331.477.158 R.C.S. PARIS

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 12 JUIN 2012

Chers Actionnaires,

Nous vous avons conviés, conformément à la loi et aux statuts de notre Société, pour vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur la marche des affaires de notre Société pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2011. Nous souhaitons également vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur les comptes consolidés du groupe arrêtés au 31 décembre 2011.

Nous avons l'honneur de soumettre ce rapport à votre appréciation en même temps que le bilan, le compte de résultat, l'annexe et les comptes consolidés établis au 31 décembre 2011.

Votre commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport sur les comptes annuels toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport est notamment annexé un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1. Présentation des comptes consolidés du Groupe AUPLATA

Les comptes consolidés du groupe AUPLATA, constitué de la société AUPLATA SA (« la « Société » ou « AUPLATA ») et de l'ensemble de ses filiales (le « Groupe »), arrêtés au 31 décembre 2011 qui vous sont présentés ont été établis conformément aux règles d'évaluation et de présentation de l'information financière des normes internationales IFRS.

Il est rappelé que la Société a décidé d'adopter le référentiel comptable international IFRS pour ses comptes consolidés de l'exercice 2010.

Les chiffres présentés ci-après sont ceux des comptes 2011 et 2010. Les données ne peuvent être comparées qu'en prenant en compte les variations suivantes commentées dans l'annexe aux comptes consolidés :

- La société SOTRAPMAG SAS est traitée dans le cadre de la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*. Le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie ont été modifiés en conséquence, les contributions 2010 de cette société sont reclassées sur la ligne « résultat des activités non poursuivies » du compte de résultat.

- Lors de la transition aux normes IFRS, le classement retenu dans les comptes établis suivant les principes comptables français des titres miniers en immobilisations incorporelles avait été maintenu. Afin de traduire plus précisément les différentes natures de droits attachés aux titres, il a été procédé à un reclassement de certaines immobilisations incorporelles en immobilisations corporelles. Ainsi, les droits d'exploitation ont été reclassés parmi les immobilisations corporelles ; les droits d'exploration restant en immobilisations incorporelles.
- La société Columbus Gold Corporation (« COLUMBUS ») est consolidée par mise en équivalence à compter du 29 juin 2011, date de l'entrée en vigueur de l'accord. La mise en équivalence a été retenue du fait des engagements pris par AUPLATA dans le cadre de son accord avec COLUMBUS et de l'absence de contrôle de la société par le Groupe, celui-ci n'étant représenté ni au niveau de la direction ni au niveau du Conseil d'Administration de COLUMBUS
- La société CMD9 SAS créée fin 2010 est consolidée qu'à compter du 1^{er} janvier 2011.

2. **Principaux chiffres consolidés**

Les chiffres indiqués pour 2010 sont ceux des comptes modifiés par rapport aux comptes publiés ainsi qu'il a été précisé ci-dessus.

2.1. **Bilan**

<i>En K€</i>	31/12/2011	31/12/2010
ACTIF		
Actifs non courants	45.506	54.793
Actifs courants	4.641	3.500
Actifs destinés à la vente	23.153	
Total de l'actif	73.299	58.293
PASSIF		
Capitaux propres (part du Groupe)	36.327	36.357
Passifs non courants	8.278	14.296
Passifs courants	19.744	7.640
Passifs liés à des actifs destinés à la vente	8.949	
Total du passif	73.299	58.293

2.2. Compte de résultat

<i>En K€</i>	31/12/2011	31/12/2010
Chiffre d'affaires	13 241	7 269
Résultat opérationnel courant	(1 258)	3 278
Résultat opérationnel	(5 937)	4 345
Résultat courant	(6 529)	3 739
Résultat après impôts des activités poursuivies	(5 449)	3 784
Résultat net	(5 609)	16 153

3. Faits marquants de l'exercice

3.1. Activité de production

La production d'or brut de l'exercice 2011 s'est élevée à 377 kg en progression de 49% par rapport à l'exercice 2010. Cette production inclut 36 Kg d'or brut produits par des sous-traitants sur nos sites miniers.

Les ventes d'or nettes se sont montées à 342 Kg à un cours moyen de 37.094 € soit un total de 12,7 M€

3.2. Activités d'exploration

3.2.1. Campagne d'exploration sur le PER Courriège

La campagne de forages réalisée dans la zone du PER au cours du 1^{er} trimestre 2011, en continuité des premiers travaux de géologie menés fin 2010 sur les concessions Dieu Merci, a confirmé l'existence de zones minéralisées en or. Ces forages positifs ont ainsi permis de délimiter une zone minéralisée s'étendant sur une superficie de 500 m par 200 m et jusqu'à une profondeur de 30 m maximum. Cette zone minéralisée pourra être confirmée et délimitée plus précisément par un programme de prospection complémentaire utilisant la nouvelle foreuse Apagéo qui permettra d'avoir une meilleure définition de leurs extensions.

Les résultats de cette campagne géologique permettront à AUPLATA de déposer, plus rapidement que prévu, une demande de Permis d'Exploitation sur la zone concernée, afin d'engager à terme une mise en exploitation de la zone à partir des installations minières de Dieu Merci.

3.2.2. Campagne d'exploration sur le PER Bon Espoir

Au cours du deuxième semestre, une campagne d'exploration a été menée sur le PER Bon Espoir permettant à la Société de respecter ses engagements de dépenses prévus lors de l'octroi du PER. La Société a procédé à des levés topographiques laser sur 55 km² de la superficie du PER, et a ensuite effectué un total de 366 prélèvements à l'aide de tarières mécanisées jusqu'à 8 m de profondeur, sur la zone de Wayamaga, correspondant à la prise de 859 échantillons.

Une demande de renouvellement du PER Bon Espoir a été déposée le 30 juin 2011 pour une durée de cinq ans et un engagement de dépenses de 1.250 K€ Cette demande reste à ce jour en cours d'instruction.

3.3. Augmentations de capital

3.3.1. Relative à l'exercice des BSAR

Du 1^{er} janvier 2011 au 3 mars 2011, 3 415 938 BSAR ont été exercés, générant la création de 569 323 actions nouvelles de 0,25 € de nominal chacune, émises au prix unitaire de 3,66 euros par action, soit une augmentation de capital de 142.330,75 € faisant ainsi passer le capital social de la Société de 4.263.050,50 € à 4.405.381,25 €

Les Bons de Souscription d'Actions Remboursables émis et attribués à l'ensemble des actionnaires détenteurs de titres AUPLATA au 26 février 2010 et non exercés au 3 mars 2011 sont arrivés à expiration et ont été radiés de la cote le 3 mars 2011.

3.3.2. Avec maintien du DPS

AUPLATA a lancé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) dont la souscription s'est déroulée du 5 au 24 mai 2011 inclus. Le Conseil d'Administration du 6 juin 2011 a constaté la création de 978.974 nouvelles actions émises au prix unitaire de 2,50 € par action. Cette augmentation de capital a permis de lever un montant de 2.447.435 €, prime d'émission incluse. À l'issue de l'opération, le capital d'AUPLATA se monte à 4.650.124,75 € et est composé de 18.600.499 actions.

Il est précisé que, selon le Règlement du Plan adopté par le Conseil d'Administration en date du 6 janvier 2010, ces actions seront obligatoirement inscrites en compte nominatif et seront incessibles pendant une période de conservation de deux ans à compter du 7 janvier 2012.

3.4. Coupon obligataire

Le premier coupon d'un montant de 431.520 € a été versé aux obligataires le 1^{er} mars 2011.

3.5. Autres événements significatifs de l'exercice

3.5.1. Accord avec Columbus Gold Corporation

En date du 30 novembre 2010, le Groupe a signé avec COLUMBUS un accord d'option (l'« Accord ») portant sur les actifs miniers Paul Isnard détenus par la société SOTRAPMAG SAS (« SOTRAPMAG »), en contrepartie d'un engagement de dépenses de la part de Columbus et d'une prise de participation du Groupe dans le capital de COLUMBUS. L'Accord prévoyait qu'AUPLATA céderait à COLUMBUS dans un délai maximum de deux ans après l'entrée en vigueur de l'Accord, soit a priori en date du 29 juin 2013, 51% des actions de la société SOTRAPMAG sous condition de dépenses d'exploration par COLUMBUS d'un montant de 7 MUSD, le solde des actions devant être transféré dans un délai maximum de quatre ans après l'entrée en vigueur de l'Accord, soit a priori en date du 29 juin 2015 sous condition de la réalisation par COLUMBUS d'une étude de faisabilité « bancable » selon les normes canadiennes NI 43-101.

Conformément à l'entrée en vigueur de l'Accord, AUPLATA s'est vu remettre, à cette date, 30.276.266 actions COLUMBUS, soit 33.10% du capital au 31 décembre 2011, devenant le premier actionnaire de la société canadienne. Un tiers de ces titres, soit 10.092.088 actions, est librement cessible depuis le 30 octobre 2011. Le solde des actions, soit 20.174.178 titres, fait l'objet d'une obligation de conservation (clause de lock-up) pendant une durée de 2 ans à compter de l'entrée en vigueur de l'Accord, soit jusqu'au 29 juin 2013. Dès leur émission, les titres concernés ont été mis sur un compte sous séquestre.

Un amendement à l'Accord a été signé fin 2011 accélérant le processus d'acquisition de SOTRAPMAG par COLUMBUS en contrepartie du paiement d'un montant total de 1,5 MUSD (soit environ 1,2 M€) sous la double condition de la non opposition du Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement et du marché TSX de la Bourse de Toronto, ce dernier ayant déjà donné son accord au 31 décembre 2011.

Par un courrier en date du 17 avril 2012, le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement a estimé les capacités techniques et financières de COLUMBUS comme acceptables et en conséquence a fait part de sa non opposition au transfert des actions de SOTRAPMAG à COLUMBUS. Le transfert de SOTRAPMAG devient ainsi effectif.

Par ailleurs, en contrepartie des nouvelles dispositions entre les deux sociétés, AUPLATA peut désormais demander la cession de tout ou partie de ces titres sous séquestre sous certaines conditions.

Le résultat de SOTRAPMAG est donc présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « activités non poursuivies », et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie sur l'ensemble des périodes publiées. Les actifs et passifs des « activités cédées ou en cours de cession » sont présentés sur des lignes séparées au bilan consolidé, sans retraitement des périodes antérieures.

3.5.2. Suspension de la construction de l'usine au Thiosulfate

Depuis l'assemblée générale du 16 juin 2011, les travaux relatifs au projet d'usine de retraitement au thiosulfate se sont poursuivis et la réalisation des plans de détails, les chiffrages, les consultations de fournisseurs possibles, l'évaluation des quantités et du coût des réactifs et de l'énergie ont été alors connus avec précision. Ces données ont mis en évidence deux facteurs difficiles :

- le coût de la réalisation de l'usine, compte tenu des conditions économiques locales difficiles en termes de fournitures et de logistique et d'un dimensionnement plus important qu'anticipé des principaux équipements, s'élèverait entre 7 M€ et 8 M€;
- les consommations d'énergie, du fait de la taille de l'usine et des temps de réaction des réactifs chimiques seraient beaucoup plus élevées qu'anticipé initialement.

Dans ces conditions, la direction et le Conseil d'administration d'AUPLATA ont donc jugé plus prudent de suspendre ce projet représentant un investissement élevé et dont les conditions de rentabilité sont aujourd'hui jugées insuffisantes au regard des aléas économiques et des consommations d'énergie et de réactifs nécessaires.

En conséquence, la direction et le Conseil d'administration d'AUPLATA ont considéré plus prudent de déprécier les actifs liés au projet thiosulfate à savoir :

- 258 K€ de travaux de R&D inscrits à l'actif de la Société depuis 2008
- 216 K€ de coûts déjà engagés pour la construction de l'usine
- 4 M€ de droits miniers évalués à la juste valeur sur la base de cette technologie lors de la transition aux normes IFRS.

3.5.3. Dépréciation des actifs situés sur les concessions Paul Isnard

Avant l'accord avec COLUMBUS, la Société avait engagé des dépenses pour acquérir et remettre en état un camp et une petite usine situés sur les concessions Paul Isnard.

Le transfert prochain de SOTRAPMAG qui détient les concessions Paul Isnard et l'absence de résultats suffisants dans les travaux de prospection engagés, rendant impossible la mise en service de cette petite usine, ont conduit la Société à déprécier l'ensemble de ces actifs pour un montant de 2,8 M€

3.6. Examen de la situation financière et du résultat du Groupe

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les états financiers correspondant aux comptes consolidés établis en norme IFRS et relatifs aux exercices clos au 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010.

3.6.1. Situation financière

Au 31 décembre 2011, l'endettement financier net consolidé (somme des emprunts et des dettes financières y compris l'emprunt obligataire pour 6,01 M€ moins les valeurs mobilières de placement pour 1,27 M€) s'élève à -4,78 M€. Au 1^{er} janvier 2011 il s'élevait à -4,59 M€. La différence s'explique essentiellement par les remboursements d'emprunts pour 1,1 M€ par de nouveaux emprunts de location financement pour 0,53 M€ et une trésorerie disponible plus favorable de 0,65 M€

3.6.2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est essentiellement constitué de ventes d'or, la part de la vente d'argent étant inférieure à 1% et la part des prestations de services se montant environ à 4%. Le chiffre d'affaires reste dépendant du niveau de la production de la Société, des cours de l'or au niveau mondial, et de la parité €/US\$.

Le chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice 2011 s'établit à 13.241 K€ en hausse de 82% par rapport à l'exercice 2010. Cette croissance s'explique par l'effet conjugué de l'augmentation significative de la production (+49%) et la hausse du cours de l'or vendu (+22%). Avec un prix moyen de vente par kilogramme d'or s'établissant à 37.094 € contre 30.425 €/ kg en 2010, AUPLATA a en effet profité d'un effet prix favorable au cours de l'exercice.

3.6.3. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant pour l'exercice 2011 s'établit en perte à 1.258 K€ contre un profit 3.278 K€ en 2010 s'expliquant par la constatation d'un écart d'acquisition négatif de 6.290 K€ suite au rachat d'ARMINA RESSOURCES MINIÈRES entrée dans le périmètre en 2010.

Les charges d'exploitation ont progressé de 28%. Cette progression s'explique par la hausse de l'activité (voir ci-dessus).

Cette hausse s'est notamment traduite par une augmentation des achats consommés de 67%, notamment des achats de matières premières (principalement carburants dont le prix a progressé entre 15% et 21% selon les carburants au cours de l'exercice) pour 77%, et une progression des charges de personnel de 16% qui incluent notamment le recrutement de CDD pour les campagnes d'exploration menées au cours de l'exercice.

3.6.4. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel pour l'exercice 2011 s'établit en perte à 5.937 K€ en raison de la constatation d'éléments non récurrents pour un montant de 4.679 K€ détaillés ci-dessous.

Afin de faciliter la compréhension de la performance et de la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre, des produits et charges opérationnels résultant d'opérations qui, en raison de leur nature, de leur montant et/ou de leur fréquence, ne peuvent pas être considérés comme faisant partie des activités et du résultat régulier du Groupe, ont été classés en éléments non récurrents.

Ils sont présentés de manière distincte dans le compte de résultat sur la ligne « produits et charges non récurrents » afin de faciliter la compréhension de la performance et la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre. Ils sont détaillés dans la note 4.24 de l'Annexe aux comptes consolidés.

Il s'agit notamment de :

- la dépréciation de certains actifs pour un montant total de 7,2 M€

Ainsi qu'il a été précisé au 3.5.2., la suspension de la construction de l'usine de thiosulfate a amené la direction et le Conseil d'administration à déprécier l'ensemble des actifs impactés par cette décision.

Par ailleurs ainsi qu'il a été précisé au 3.5.3., le transfert prochain de SOTRAPMAG qui détient les concessions Paul Isnard et l'absence de résultats suffisants dans les travaux de prospection engagés ont conduit la Société à déprécier l'ensemble des actifs situés sur les concessions Paul Isnard.

- de produits liés à la cession de SOTRAPMAG pour un montant de 3,1 M€

3.6.5. Résultat financier

Au 31 décembre 2011, le résultat financier ressort à - 592 K€ Les produits financiers sont principalement constitués de plus-values réalisées et latentes sur VMP. Les charges financières sont constituées par les charges liées à l'emprunt obligataire et les charges d'emprunt liés aux contrats de SNC.

3.6.6. Résultat net

Après impôt sur les sociétés, le résultat net part du Groupe enregistré au cours de l'exercice 2011 s'établit en perte à 5.609 K€ L'impôt sur les sociétés inclut une charge d'impôts différés constatée pour 2 293 K€, pour corriger l'activation d'impôt différé comptabilisée à tort suite au changement induit par la seconde Loi de Finances du 19 septembre 2011.

4. Délais de règlement fournisseurs de la SA AUPLATA

En K€	Montant brut	Montant échu	Montant à échoir		
			A 30 jours au plus	A 60 jours au plus	A plus de 60 jours
Fournisseurs	756		370	112	274

5. Activité en matière de Recherche et Développement

Au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice 2001, la Société a achevé les tests menés sur son démonstrateur en cuves agitées sur le site de Dieu Merci pour lequel elle a reçu une subvention du Fonds Européen de Développement Régional et de la Région Guyane pour un montant de 182 K€

6. Politique d'investissement

Les investissements du Groupe de sont élevés à 3,4 M€ financés sur fonds propres.

Ils correspondent essentiellement à du matériel d'usine, du matériel de forage et de carrière, à la remise en état de l'usine d'Elysée et de son camp, au démonstrateur en cuves agitées ainsi que des dépenses liés à la construction de l'usine au thiosulfate. Suite aux décisions mentionnées en 3.5.2. et 3.5.3., une partie de ces investissements a été déprécié pour un montant de 3 M€

7. Objectifs et politique du Groupe en manière de gestion des risques financiers

7.1. Faits exceptionnels et litiges

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est impliqué dans un certain nombre de procédures prud'homales. Des dommages et intérêts peuvent être demandés dans le cadre de ces procédures

À la clôture des comptes 2011, le Groupe est impliqué dans une dizaine de litiges, provisionnés à hauteur de 143 K€

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou du Groupe.

7.2. Risques liés à l'activité

7.2.1. Risques liés aux ressources

L'appréhension des ressources est au cœur de toute activité minière, elle représente un enjeu majeur dans la valorisation d'un projet industriel minier. Il existe une incertitude quant à la quantité ou la localisation de l'or situé sur les sites du Groupe.

Le Groupe procède régulièrement à des campagnes d'exploration sur ses sites miniers, y compris les sites en exploitation, afin d'améliorer la visibilité sur ses ressources. Néanmoins, certains risques et incertitudes demeurent en ce qui concerne les réelles quantités d'or exploitables présentes sur ses sites.

7.2.2. Risques fournisseurs

Dans le cadre de ses activités d'extraction et de traitement de l'or, le Groupe a recours à divers fournisseurs :

- fournisseurs de consommables (gasoil et produits pétroliers, acier, nourriture, pièces détachées, etc.) ;
- fournisseurs de machines de production et de matériel minier ;
- fournisseurs de transport ou de moyens de transport (hélicoptère, transport fluvial, etc.).
- fournisseur de personnel de sécurité

Sur l'année 2011, le fournisseur le plus important est le fournisseur de produits pétroliers, ces ressources étant nécessaires à l'exploitation des sites miniers, la Société devant générer sa propre énergie.

Le Groupe travaille avec l'entreprise TOTAL (dont l'agent mandataire est la société Bamayrag Pétrole), qui est non seulement l'acteur le plus important du marché guyanais mais également le fournisseur de l'armée, de la base spatiale de Kourou et de nombreuses autres grandes entreprises guyanaises. L'importance de ce fournisseur et l'existence d'une concurrence sur ce marché protègent le Groupe de toute pénurie. Par ailleurs, il est important de noter que le prix des produits pétroliers est fixé par le Préfet de Guyane tous les mois.

Cette dépendance vis-à-vis des produits pétroliers représente néanmoins deux risques pour le Groupe :

- un risque en termes de prix. En effet, les variations de prix du baril de pétrole ont un impact direct sur le coût de production ;
- un risque d'approvisionnement en cas de grève ou de blocus du port pétrolier, comme cela a été le cas au cours de l'exercice 2008. Toutefois, même dans ce contexte, Bamayrag Pétrole a été en mesure d'approvisionner le Groupe en carburant, ce dernier ne subissant donc aucune conséquence de ce mouvement social.

Sur la base des données consolidées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2011, une hausse de 1 % des prix du pétrole, et donc du coût des achats de carburants nécessaires à l'exploitation opérationnelle relative aux activités de la Société aurait un impact négatif de l'ordre de 22,6 K€ sur les résultats du Groupe.

Les autres fournisseurs du Groupe n'ont qu'un poids plus restreint dans l'activité et sont substituables en cas de défaillance, de hausse significative des prix de leurs prestations ou de détérioration des conditions d'achat. Le Groupe estime par conséquent qu'il n'est pas en situation de dépendance vis-à-vis de ces derniers fournisseurs.

7.2.3. Risques liés à la concurrence

Un certain nombre d'entreprises, dont certaines disposent de ressources financières et techniques plus importantes que celles du Groupe, se font concurrence notamment en ce qui concerne l'acquisition et la mise en valeur de sites miniers. Ceci pourrait limiter le Groupe dans sa capacité et sa volonté de devenir un acteur fédérateur en Guyane Française par l'acquisition de nouveaux sites miniers.

En Guyane Française, les sociétés suivantes sont notamment présentes, sur l'exploration et/ou l'exploitation : Iamgold, Newmont, REXMA, Cie minière Boulanger, Cie Minière Espérance, SMSE.

7.2.4. Risques clients

Le Groupe ne s'adresse jamais au consommateur final d'or. La clientèle du Groupe est composée exclusivement de sociétés d'affinage, auxquelles l'ensemble de la production est vendue.

En raison de la structure de son marché mondial, l'or est une marchandise commercialisable partout, tout le temps et sous des formes très différentes. En conséquence, le Groupe estime le risque d'écoulement de sa production très faible. Le seul risque auquel le Groupe pourrait être exposé vis-à-vis de la vente de sa production concerne les conditions commerciales que lui accordent aujourd'hui les affineurs (dégradation éventuelle des conditions et modalités d'affinage et de vente). Toutefois, Le Groupe considère que le risque lié à une éventuelle dégradation de ses conditions de vente n'est pas de nature à remettre en cause ses activités et sa situation financière.

7.3. Risques liés aux conditions d'exploitation

Certains des sites d'exploitation aurifère du Groupe se trouvent au cœur de la forêt amazonienne guyanaise. Les hommes et les usines sont donc confrontés à un environnement inhospitalier. Plusieurs risques découlent directement de cette localisation.

En raison de l'isolement des sites miniers, la logistique, la gestion des transports et des ressources deviennent essentielles et stratégiques. Une défaillance dans la logistique, le système de production ou l'approvisionnement pourrait ainsi ralentir la production pendant plusieurs jours. Pour pallier toute éventuelle défaillance, le Groupe a mis en place un système d'approvisionnement et de stockage stratégique sur chacun de ses sites.

Sur l'ensemble des sites, il faut également prendre en compte un risque de vol ou d'attaque. Pour se prémunir contre ce risque, le Groupe a recours à un service de sécurité compétent. En outre, afin de limiter au maximum les risques, les lieux de stockage changent régulièrement et l'or n'est jamais stocké en grande quantité sur site.

Il existe également un risque d'occupation de la mine ou de ses environs par des orpailleurs illégaux. Dans ce type de conflit, le risque ne réside pas dans le pillage des ressources de la mine, mais plutôt dans la difficulté à mettre en place un outil industriel d'exploitation aurifère sur un site occupé. La proximité de la gendarmerie, dont l'appui est immédiat dans de telles situations, est un facteur supplémentaire de sécurité. Le Groupe a entrepris de clôturer ses bases vie sur les sites se trouvant à proximité de zones connues d'orpaillage illégal.

Enfin, les conditions météorologiques peuvent également influencer sur la bonne marche de l'extraction du minerai. En effet, une pluviométrie plus élevée que la normale peut avoir des conséquences sur la quantité de minerai extraite car cela peut entraver la progression du matériel roulant.

7.3.1. Risques liés au recours de financement par défiscalisation par la Société

A l'instar de nombreux opérateurs économiques en Guyane, le Groupe a participé à des opérations de défiscalisation depuis 2001, dans le cadre des dispositions de l'article 199 undecies B du CGI.

Ces opérations concernent des investissements en matériels d'exploitation (camions, broyeurs, pelles...). Elles sont réalisées via des structures ad hoc créées afin de permettre ces opérations de défiscalisation et n'ont aucun lien avec les dirigeants ou mandataires sociaux.

Aux termes des documents contractuels existants entre les SNC d'investisseurs et le Groupe, si ces opérations de défiscalisation venaient à être remises en cause pour non-respect par l'une des sociétés du Groupe des dispositions fiscales applicables, ceci au cours des cinq années suivant la conclusion de ces opérations, la société concernée pourrait alors voir sa responsabilité contractuelle engagée. La Société estime que ce risque est peu important.

Par ailleurs, en cas d'investissements significatifs, supérieurs à 1 million d'euros par société, et de demande d'accord préalable à leur mise en œuvre, ces dispositions fiscales avantageuses restent dépendantes du respect de la réglementation applicable, en particulier sur l'utilisation des équipements miniers financés au travers de ces dispositifs (permis d'exploiter, autorisations ICPE, notamment).

7.3.2. Risques futurs liés à l'éventuelle mise en place de techniques dites de cyanuration dans le traitement du minerai par la Société

En France, la cyanuration est autorisée mais fait l'objet d'une réglementation précise et rigoureuse, visant à en limiter les risques. De plus, toute société utilisant ce produit doit être référencée. Sur la base de conditions d'exploitation garantissant toute la sécurité nécessaire et sous le contrôle des autorités, AUPLATA pourrait mettre en œuvre cette technique, sa mise en place étant susceptible d'accroître très significativement la rentabilité des installations du Groupe.

Ce procédé ne pourrait être mis en œuvre que dans le respect des conditions règlementaires de transport, stockage et d'utilisation.

7.4. Risques liés à l'organisation du Groupe

7.4.1. Risques humains

L'activité d'extraction aurifère se déroule, pour les personnels des mines, dans des conditions de travail et d'isolement difficiles.

Le caractère attractif des rémunérations compense néanmoins, pour des personnes souvent originaires de pays dont le niveau de vie est très inférieur à celui de la Guyane Française, la pénibilité du travail. Il est en effet important de noter qu'une partie significative des effectifs opérationnels est issue des pays voisins de la Guyane Française, ces frontaliers étant attirés par le niveau des rémunérations proposées ainsi que le système de protection sociale. Cependant, une certaine incertitude règne sur la fiabilité de la qualité de ces recrutements qui de plus sont soumis à certaines contraintes administratives.

Par ailleurs, au niveau des postes plus qualifiés (ingénieurs des mines, géologues, techniciens de laboratoire), les profils sont relativement limités en nombre et les conditions d'exploitation et de vie que proposent des activités telles que celles exercées par le Groupe rendent parfois difficile le recrutement de ces salariés.

7.4.2. Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clefs

Le départ ou la défaillance de l'un ou de plusieurs des dirigeants du Groupe pourrait remettre en cause les perspectives de la Société, ou la désorganiser provisoirement.

Le Groupe est géré conjointement par une équipe dirigeante et a mis en place un système de management dans lequel le pouvoir et les responsabilités ne sont pas tous centralisés entre les mains d'un seul manager clef. C'est pourquoi le départ de l'un ou l'autre des managers actuels ne remettrait pas en cause définitivement le modèle de fonctionnement de la Société, même si le secteur minier souffre aujourd'hui d'un certain effet rareté en termes de compétences humaines.

7.5. Risques de marché

7.5.1. Risques liés à la fluctuation du cours de l'or

En tant que producteur d'or, le Groupe commercialise l'or extrait de ses sites sous forme de lingots bruts à des affineurs clients finaux du Groupe.

Le prix de vente de la production du Groupe est déterminé par le cours de l'or en vigueur sur les marchés mondiaux. L'or étant une matière première cotée au niveau mondial sur toutes les grandes places financières, il est impossible pour le Groupe, comme pour n'importe quel autre acteur du secteur, d'en maîtriser le prix.

De nombreux paramètres peuvent faire évoluer le cours de négociation de l'or, cette matière première présentant cependant toujours des acheteurs (les États au titre de leurs réserves, acteurs industriels ou investisseurs financiers).

Le cours de l'or auquel est vendue la production du Groupe est déterminant en ce qu'il impacte directement son niveau de chiffre d'affaires et de rentabilité. Ainsi une variation du cours de l'or de 1000 euros/kg aurait eu un impact de 342 K€ sur le résultat en 2011.

7.5.2. Risques de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

7.5.3. Risques de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2011, au niveau consolidé, les emprunts, dettes financières et lignes de crédit diverses portant intérêts sont uniquement constitués des emprunts liés à la conclusion de contrat de défiscalisation et d'achat de matériel. Ces emprunts, généralement formés pour une durée de cinq ans à l'origine, portent intérêt à des taux fixes, variant de 5,25% à 8,50% l'an selon le contrat.

Le Groupe estime par conséquent que son exposition au risque de taux d'intérêt est inexistante en ce qui concerne les passifs affichés à son bilan.

La trésorerie de la Société est placée le cas échéant en SICAV monétaires ou en compte de trésorerie. Une baisse des taux d'intérêt aurait ainsi des conséquences sur les niveaux de rémunération de la trésorerie affichée par le Groupe.

7.5.4. Risques de taux de change

Les activités du Groupe sont réalisées au travers de sociétés basées sur le territoire français dont la monnaie est l'euro. Ainsi, à l'exception de certains matériels (boulets et marteaux notamment) pour lesquels l'entreprise fait appel à des fournisseurs brésiliens, l'ensemble des éléments comptabilisés dans les comptes d'AUPLATA est libellé en euros, et à ce titre, le risque de change est considéré comme peu significatif par la Société.

Il convient toutefois de préciser que les modalités de vente de la production d'or par AUPLATA impliquent de faire référence au cours de l'or au niveau mondial, soit à un cours exprimé en dollars américains. Ainsi, même si AUPLATA facture l'affineur en euros, le prix de vente de la production est dans un premier temps exprimé en dollars l'once (\$ / oz), puis converti en euros au titre de la facturation. En conséquence, le niveau de chiffre d'affaires affiché par AUPLATA, et donc le niveau de ses résultats, dépend non seulement du cours de l'or exprimé en dollar l'once, mais également de la parité euro / dollar au moment de la vente même de la production.

Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2011, et sur la base d'une parité moyenne euro / dollar observée sur l'année 2011 d'environ 1,392, une évolution défavorable de 1 cent de la parité euro / dollar aurait eu un impact d'environ 90 K€ en terme de chiffre d'affaires et donc de résultat avant impôt sur les sociétés, toutes choses étant égales par ailleurs au niveau du cours mondial de l'or, montant qui paraît relativement limité au regard du chiffre d'affaires global. À noter toutefois que certaines charges sont également corrélées à l'évolution du dollar (pétrole notamment) ou plus directement liées (redevances, assurance liée au transport de l'or,...).

Il est important de noter cependant qu'au cours des dernières années, l'évolution de la parité euro / dollar et l'évolution du dollar face aux autres devises mondiales figurent parmi les éléments clefs de la hausse de l'or exprimé en (\$ / oz). Ainsi, l'affaiblissement de la zone dollar a conduit les investisseurs à trouver d'autres supports monétaires pour leurs placements, ceux-ci privilégiant notamment l'euro et l'or en termes de supports. Bon nombre d'analystes considèrent ainsi l'or comme une devise en tant que telle plutôt qu'une matière première. L'analyse de la corrélation entre l'évolution de la parité euro / dollar et du cours de l'or exprimé en (\$ / oz) au cours des 5 dernières années, même si celle-ci peut être remise en cause ponctuellement, confirme cette observation sur le long terme : toute baisse du dollar en tant que devise mondiale est ainsi compensée par une hausse du prix de l'or exprimé en \$ / oz. En conséquence, le risque exprimé précédemment (parité euro / dollar défavorable) semble « auto-assuré » compte tenu de l'évolution induite du prix de l'or en dollar (hausse du cours en dollar).

Par ailleurs, au 31 décembre 2011, la Société détient 30.276.266 actions cotées sur le marché TSX de la Bourse de Toronto. Le cours de ces dernières est en dollars canadiens. À travers la détention de ces actions, la Société est exposée à un risque de change euro/CAD au moment où elle vendra tout ou partie de ces actions.

7.6. Risques sur actions

Ainsi qu'il est précisé ci-dessus, la Société détient 30.276.266 actions COLUMBUS cotées sur le marché TSX de la Bourse de Toronto. Au 31 décembre 2011, la valeur des titres COLUMBUS s'élevait à 26,6 M\$CAD. La Société est par conséquent exposée à la variation du cours de bourse de ces actifs.

Il est par ailleurs précisé que la Société ne détient aucune de ses propres actions.

7.7. Risques liés à la réglementation applicable et à son évolution

Ce paragraphe a pour objet de décrire les risques généraux en matière réglementaire encourus par AUPLATA. Ce type de risque est quasiment immesurable. Toutefois, il est à noter que les sites et les installations minières du Groupe font régulièrement l'objet de visites par les autorités compétentes afin de vérifier que le Groupe se conforme bien aux lois et règlements en vigueur. Le processus de normalisation de ses installations est un processus continu, chaque nouvelle installation et/ou modification étant susceptible d'entraîner de nouvelles normalisations.

7.7.1. Risques liés à l'obtention des titres miniers d'exploitation

Les titres miniers sont octroyés par l'État et confèrent, à leur titulaire, le droit exclusif d'exploration ou d'exploitation indivisible sur les substances et les surfaces mentionnées dans la décision d'octroi.

À l'expiration des différents titres miniers que détient le Groupe, une procédure de renouvellement est systématiquement mise en œuvre de façon à bénéficier des mêmes conditions d'exploitation.

L'obtention de permis miniers représente « un point critique » pour le Groupe comme pour toutes les entreprises dont l'activité est axée sur l'exploitation des sous-sols. L'Administration disposant d'un pouvoir discrétionnaire pour délivrer les titres miniers, si le Groupe venait à ne plus répondre à la réglementation minière, ses relations avec l'Administration française pourraient se détériorer et avoir un impact négatif sur les autorisations nécessaires au Groupe pour maintenir son exploitation dans les mêmes conditions. De plus, le processus d'obtention de titres miniers étant relativement long, si l'étude du dossier par l'Administration devait nécessiter des délais supplémentaires, cela pourrait être préjudiciable pour les activités du Groupe.

Par ailleurs, préalablement à toute exploitation, une demande d'ouverture de travaux est à réaliser, précisant notamment les caractéristiques principales des travaux prévus avec documents, plans et coupes nécessaires et, lorsqu'il y a lieu, leur décomposition en tranches. Les usines du Groupe font également l'objet d'une autorisation ICPE. Tout délai d'obtention des autorisations administratives nécessaires à l'exploitation pourrait être préjudiciable à la Société. Le Groupe s'est efforcé de mettre aux normes l'ensemble de ses installations améliorant considérablement ses relations avec les administrations compétentes.

7.7.2. Risques spécifiques liés à l'environnement

Au titre de ses activités minières, le Groupe est tenu de respecter la réglementation relative à la préservation de l'environnement principalement dictée par le Code Minier et le Code de l'Environnement et placée sous le contrôle de la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement – DEAL et de l'Office National des Forêts – ONF.

Le Code Minier ainsi qu'un certain nombre de décrets spécifiques mettent en avant de grands principes réglementaires conduisant les exploitants à limiter au maximum la déforestation nécessaire à leurs activités et réhabiliter les lieux après exploitation d'un site – évacuation de toutes les installations fixes et des matériels liés à l'exploration et l'exploitation, remblaiement des zones affouillées, réhabilitation des zones forestières, etc. En effet, l'exploitation minière implique une incidence sur le milieu naturel en raison, entre autres, de la déforestation opérée sur les sites concernés et sur les réseaux d'accès à ces sites. Ainsi, il existe un impact sur la faune et la flore qu'il convient toutefois de relativiser au regard des surfaces mises en jeu par rapport à la taille globale de la forêt guyanaise.

Lors de la fermeture définitive de chacun des sites d'exploitation, tous les aménagements divers sont détruits et évacués, les surfaces exploitées étant progressivement revégétalisées. Afin de couvrir le coût lié à l'exploitation et à la fermeture d'un site de production aurifère, l'exploitant est tenu de présenter des garanties financières suffisantes. Ces garanties doivent couvrir les frais de contrôle environnementaux à effectuer durant l'ensemble de la période d'exploitation du site et les frais liés à la fermeture du site – remise en état des lieux et replantation). Cette réhabilitation environnementale a un coût estimé qui est provisionné au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation d'une zone par AUPLATA. Si ces coûts n'étaient pas provisionnés, cela pourrait avoir un impact négatif pour AUPLATA, tant sur sa situation financière que sur ses relations avec les autorités administratives françaises quant au respect de la réglementation minière. Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2011, la provision pour réhabilitation environnementale s'élève à 957 K€

En marge de ces aspects liés aux conséquences directes de la déforestation, les principales incidences environnementales, pendant la vie sur les sites miniers, résident dans l'évacuation des déchets domestiques et mécaniques (stockage des carburants avec aires de rétention et des huiles de vidange usagées pour éviter tout risque d'impact sur l'environnement, évacuation périodique vers des centres agréés pour traitements).

Au regard de la taille des installations et de l'isolement des sites, il est important de préciser que les conséquences sur l'air (rejets atmosphériques résultant de la consommation de gazole ou d'essence), les impacts liés aux bruits des machines et les impacts sur les paysages et l'agriculture locale sont relativement modérés et ont fait l'objet de mesures par l'Apave.

Il est important de noter qu'aucun produit chimique n'est utilisé dans le traitement du minerai tel qu'il est réalisé actuellement par le Groupe. Toutefois, au cours des exercices 2010 et 2011, la Société a réalisé des essais techniques, en vue de traiter le minerai en ayant recours à des solutions contenant du thiosulfate de sodium. L'utilisation de ces solutions a été réalisée avec prudence et dans le respect des réglementations environnementales et du Code du Travail.

Par ailleurs, le Code de l'Environnement implique notamment une gestion optimale des eaux utilisées dans le cadre de l'exploration et de l'exploitation des sites miniers. Ainsi, AUPLATA s'attache à faire usage des ressources en eau disponibles de manière raisonnée dans le cadre de ses activités. Sur l'ensemble de ses sites, le Groupe utilise des circuits d'eau fermés.

7.7.3. Risque relatif à la question archéologique

Le site minier de Yaou est situé sur un site du type « montagne couronnée », endroit présentant en son sommet des vestiges de fortifications ou de fossés, c'est-à-dire un site archéologique amérindien potentiel (des éléments découverts sur place signalent la présence de villages fortifiés fréquentés sur de longues périodes). Ce type de site a été mis en avant pour la première fois lors d'un inventaire archéologique relatif à la Guyane, inventaire réalisé en 1952.

Aujourd'hui, sur la base de la réglementation en vigueur, la mise en exploitation du site de Yaou par AUPLATA implique la réalisation préalable de recherches archéologiques sur le site. En vertu des titres miniers d'AUPLATA sur ce site la Société devrait s'acquitter d'une taxe équivalente à 37 cts d'euros par m² concerné au titre des fouilles préventives à réaliser sur place.

Considérant la spécificité de la situation, des discussions ont été engagées par la Société, notamment afin de limiter l'impact financier à supporter par AUPLATA dans le cadre de la réalisation de cette étude archéologique préalable à la mise en exploitation.

Aucune décision n'a pour le moment été prise concernant un éventuel ajustement du montant de la taxe à acquitter par AUPLATA au titre de ces fouilles préliminaires ; étant rappelé que cette décision, s'agissant d'une disposition fiscale, reste du seul ressort du Préfet de région. Des fouilles préliminaires ont toutefois été engagées début novembre 2006, sans qu'un accord précis n'ait été trouvé sur ce point.

Au-delà du risque relatif au paiement de cette redevance, il convient de signaler que la Société AUPLATA a bénéficié en 2005 et 2006 de levées partielles des contraintes archéologiques en raison de son installation sur le site en vue de sa mise en exploitation. Ainsi, les surfaces correspondantes à l'Autorisation d'Exploitation (AEX) reçue par AUPLATA ainsi que les surfaces couvertes par le permis de construire (installations techniques et opérationnelles sur le site) ont été libérées de toute contrainte archéologique. Ces levées partielles ont été accordées après une phase de prospection archéologique réalisée en 2005, ces recherches n'ayant pas révélé de sites importants sur les surfaces concernées, démontrant ainsi le caractère très localisé de ce type de site archéologique.

La Société estime toutefois que le risque global lié à ces contraintes archéologiques n'est pas de nature à remettre en cause la mise en exploitation du site de Yaou sur la base du PEX. Il est en outre très peu probable que les éventuelles restrictions pouvant survenir concernent l'intégralité des surfaces couvertes par le permis d'exploitation dont dispose la Société sur le site de Yaou. Ceci aurait effectivement un impact marginal sur le niveau d'activité d'AUPLATA, la Société pouvant alors privilégier d'autres zones en termes d'exploitation.

Il est en outre à noter qu'aucun site de ce type dans la région n'a depuis 1952 fait l'objet d'étude archéologique approfondie.

Il est enfin indiqué qu'au titre de ses activités, la Société est tenue de respecter la réglementation relative à la préservation de l'environnement (voir paragraphe 4.6.3. « Risques liés à l'environnement »).

7.7.4. Situation particulière du Moratoire du Parc Amazonien de la Guyane

Un décret de février 2007 a officialisé la création du Parc Amazonien de Guyane. La préservation de ce site ainsi que la défense du sort des amérindiens présents sur cette région sont des enjeux très importants pour certaines associations locales. Certaines voix s'élèvent pour soutenir les demandes exprimées par les populations amérindiennes Wayana afin que ces dernières obtiennent la garantie d'interdiction de l'orpaillage sur leur zone de vie, en accompagnement du décret relatif au Parc Amazonien. À ce titre, l'État sera donc très attentif à la mise en œuvre de projets miniers pouvant avoir un impact sur la préservation de ce parc, et donc dans l'octroi de permis d'exploitation au profit des groupes miniers.

Si la protection et la préservation de sites en Guyane venait à s'étendre sur l'un ou l'autre des sites du Groupe, cela pourrait éventuellement engendrer de nouvelles contraintes et/ou des coûts supplémentaires, ou une réduction du périmètre d'exploitation du Groupe.

7.8. Risques liés à certains contrats d'acquisition de titres miniers

7.8.1. Risques liés au droit de retour prévu dans le cadre de l'acquisition de SMYD

Dans le cadre de l'acquisition de 50% du capital de la Société Minière Yaou Dorlin auprès de Golden Star Resources Ltd. intervenue le 10 décembre 2004, il est prévu au bénéfice de Golden Star Resources Ltd. un «Droit de Retour» au terme duquel :

Si un minimum de 5 millions d'onces d'or prouvées et probables était trouvé à tout moment dans l'avenir sur les propriétés SMYD, et telles que déterminées par une étude de faisabilité réalisée par un consultant indépendant qualifié, selon les normes canadiennes 43-101, à la demande de et payée soit par AUPLATA, soit par Golden Star Resources Ltd., cette dernière bénéficie d'un « Droit de Retour » lui permettant d'acquérir 50% des droits, titres et intérêts dans SMYD en contrepartie d'un paiement égal à trois fois les dépenses encourues par SMYD et AUPLATA, et liées aux titres miniers de la SMYD, réalisées entre le 10 décembre 2004 et l'exercice par Golden Star Resources Ltd. de son « Droit de Retour ».

Cette clause insérée au contrat, pour une durée illimitée, pourrait constituer un risque pour AUPLATA en ce qu'elle devrait céder 50% des droits détenus dans SMYD à Golden Star Resources.

A la date du présent document de référence, aucune étude de faisabilité n'a été menée sur les sites de Yaou et Dorlin, et AUPLATA n'envisage pas la réalisation d'une telle étude. Golden Star Resources Ltd. pourrait toutefois, à ses frais, réaliser cette étude.

Toutefois, il convient de noter que, compte tenu du protocole de vente récemment signé entre Golden Star Resources Ltd. et AUPLATA, Golden Star Resources Ltd. s'est désengagé de l'ensemble de ses titres miniers détenus en Guyane

À ce jour, aucune réserve prouvée ou probable au sens des normes canadiennes 43-101, n'a été identifiée sur les sites de Yaou ou Dorlin. Le Groupe estime donc que ce risque est peu important.

7.8.2. Risques liés à l'accord d'option sur le PER Bon Espoir

Dans le cadre de l'acquisition du portefeuille de titres miniers à Golden Star Resources Ltd., la Société a repris l'accord d'option qui liait Golden Star Resources Ltd. et Gold Fields Exploration BV. En vertu de cet accord, Gold Fields Exploration BV dispose d'une option d'acquisition de 65% du PER Bon Espoir pour un prix correspondant à 300% des dépenses qu'ARMINA RESSOURCES MINIÈRES SARL réaliserait sur le PER Bon Espoir si une étude de faisabilité aux normes de l'Australasian Code for Reporting of Mineral Resources and Ore Reserves démontrait des réserves exploitables de plus de 1,5 millions d'onces. Cette option reste valable jusqu'à une date qui est au plus tôt la date de réalisation de l'étude de faisabilité ou au plus le 7 octobre 2014.

À ce jour, aucune étude de faisabilité telle que mentionnée ci-dessus n'a été menée sur le PER Bon Espoir. Le Groupe estime donc que ce risque est peu important.

7.9. Assurances et couverture des risques

La politique du Groupe en matière d'assurances l'a conduit à se couvrir sur les risques significatifs liés à son activité auxquels il est susceptible d'être exposé, et pouvant être assurés. Bien que le Groupe envisage de continuer à appliquer cette même politique dans le cadre du développement futur de son activité, AUPLATA n'est pas couverte de manière totale contre tous les risques inhérents à ses activités. La survenance d'un événement significatif contre lequel le Groupe n'est pas totalement assuré pourrait avoir un effet défavorable sur ses opérations. Par ailleurs, compte tenu de la singularité de son activité et de sa localisation géographique, certaines couvertures de la Société sont, ou pourraient, dans le futur, devenir indisponibles ou prohibitives en termes de coût.

Les polices d'assurance sont conclues sur des bases annuelles et prévoient des tacites reconductions année par année. Le Groupe estime que la nature des risques couverts par ces assurances est conforme à la pratique retenue dans son secteur d'activité.

8. Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

8.1. Coupon obligataire

Le deuxième coupon d'un montant de 593.340 € a été versé aux obligataires le 1^{er} mars 2012.

9. Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Le Groupe poursuit l'optimisation de ses usines de gravimétrie pour en améliorer le rendement par des investissements de maintenance, de remplacement et de modernisation.

Le Groupe a également pour objectif de renforcer ses dépenses de prospection et d'exploration sur les sites de Dieu Merci et Yaou.

En vue d'assurer une présence sur le site de Dorlin, des négociations d'accords de sous-traitance sont en cours avec des opérateurs locaux. Outre le fait d'accroître la production d'or du Groupe, ces accords de sous-traitance permettraient également de sécuriser cette zone minière à travers la présence de personnel, et ainsi éviter son exploitation illégale, mais aussi de contribuer au développement économique du tissu local.

Le Groupe continue à estimer que l'avenir de l'industrie aurifère en Guyane passe pas des traitements chimiques respectueux de l'environnement. Des études préliminaires sont en cours afin de préparer une possible cyanuration.

10. Présentation des Comptes sociaux d'AUPLATA SA

Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2011 vous sont présentés conformément aux dispositions du Code de Commerce comme ils l'avaient été l'année dernière.

10.1. Bilan à la clôture de l'exercice

1) Actif

- L'actif immobilisé après amortissements s'élève à 10.743 K€
- La dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles pratiquée sur l'exercice s'élève à de 1.837 K€
- La Société détient en portefeuille au titre des « participations » les sociétés suivantes pour un montant net total de 7.735 K€
 - la totalité des parts de la société SMYD S.A.S., totalement dépréciés
 - les titres ARMINA RESSOURCES MINIÈRES, totalement dépréciés
 - les titres SOTRAPMAG
 - les titres COLUMBUS
 - les titres CMD9
- L'actif circulant s'élève à 4.389 K€ dont 18 K€ de charges constatés d'avance.
- Les comptes courants que la Société détient dans ses filiales d'un montant brut au 31 décembre 2011 de 9.005 K€ dont 8.959 K€ ont été provisionnés à cette même date.

2) Passif

- Les capitaux propres à la clôture de l'exercice se montent à 4.946 K€
- Les dettes s'établissent à un montant de 9.332 K€, en réduction de près de 78% par rapport à l'exercice 2010, hors emprunt obligataire.

10.2. Compte de résultat

- Les revenus de la Société sur l'exercice se composent essentiellement de la vente de la production d'or, pour un montant de 7.727 K€, en progression de 87% par rapport à la même période de 2010, et de prestations de services (y compris aux filiales) et de ventes de marchandises pour un montant de 934 K€. Le prix moyen de vente du kilo d'or sur l'ensemble de l'exercice s'est élevé à 37 K€
- Le résultat d'exploitation de l'exercice s'établit en perte de 3.946 K€, soit plus du double de l'année passée.

- Le résultat comptable de l'exercice s'établit en perte à 2.885 K€ contre une perte de 1.599 K€ en 2010.

11. Résultats économiques et financiers des filiales

11.1. Résultats économiques et financiers de SMYD SAS

L'exercice clos le 31 décembre 2011 de SMYD SAS (« SMYD ») se caractérise de la manière suivante :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 5.432 K€ en progression de près de 60% par rapport à 2010.
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont accrues de 18% à 5.931 K€ contre 5.021 K€ en 2010. Cette augmentation s'explique principalement par la croissance des dépenses de carburants et de pièces de rechange notamment pour les engins de carrière. La hausse des achats et charges externes reflète la sous-traitance minière.
- Au 31 décembre 2011, l'effectif de la SMYD était de 40 personnes (dont 9 apprentis).
- Le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice de 93 K€
- Au 31 décembre 2011, le total du bilan de la société s'élevait à 2.402 K€

11.2. Résultats économiques et financiers d'ARMINA RESSOURCES MINIÈRES SARL

L'exercice clos le 31 décembre 2011 d'ARMINA RESSOURCES MINIÈRES SARL (« ARMINA ») se caractérise de la manière suivante :

- Les produits d'exploitation s'élèvent à 395 K€ et sont essentiellement constitués de refacturations à AUPLATA et ses sociétés sœurs, SMYD, SOTRAPMAG et CMD9 ainsi que d'une production immobilisée liés aux travaux d'exploration sur le PER Bon Espoir pour un montant de 280 K€
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 522 K€ contre 324 K€ en 2010. Cette progression s'explique par les dépenses réalisées pour la campagne d'exploration sur le PER Bon Espoir.
- Au 31 décembre 2011, l'effectif d'ARMINA était de 12 personnes (dont 10 CDD recrutés pour la campagne d'exploration sur le PER Bon Espoir).
- Le résultat net de l'exercice se solde par une perte de 158 K€, soit une réduction 10% par rapport à 2010.
- Au 31 décembre 2011, le total du bilan de la société s'élevait à 477 K€

11.3. Résultats économiques et financiers de SOTRAPMAG SAS

Il est précisé qu'en vertu de l'Accord entre la Société et COLUMBUS, la société SOTRAPMAG sera cédée à cette dernière en 2012.

L'exercice clos le 31 décembre 2011, se caractérise de la manière suivante :

- Le chiffre d'affaires de la société s'est élevé à 6 K€ au cours de l'année 2011.
- Les travaux d'exploration menés par COLUMBUS sur le site de Montagne d'or ont été immobilisés pour un montant de 701 K€

- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 952 K€
- Au 31 décembre 2011, l'effectif de la société était de 9 personnes.
- Le résultat net de l'exercice se solde par une perte de 240 K€
- Au 31 décembre 2011, le total du bilan de la société s'élevait à 1.556 K€

11.4. Résultats économiques et financiers de CMD9 SAS

La société CMD9 SAS (« CMD9 ») a engagé des dépenses relatives à la préparation du dépôt d'un dossier de permis de recherche.

- La société n'a réalisé aucun chiffre d'affaires
- Les charges d'exploitation se sont élevées à 17 K€ et immobilisées à hauteur de 14 K€
- Le résultat net de l'exercice se solde par une perte de 3 K€

12. Évolution du cours de bourse

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution du cours et des volumes échangés sur Alternext depuis le 1^{er} janvier 2011 :

Mois	Clôture	Plus Haut	Plus Bas	Nombre de titres échangés	Capitaux
	En €	En €	En €		En K€
Janvier 2011	3,000	3,168	2,862	1 883 414	5 717
Février 2011	3,553	3,928	3,000	6 814 110	24 249
Mars 2011	3,079	3,583	2,823	3 101 672	9 954
Avril 2011	3,395	3,533	3,020	2 284 023	7 511
Mai 2011	3,090	3,701	3,050	2 471 050	8 159
Juin 2011	2,870	3,150	2,610	1 842 767	5 350
Juillet 2011	2,900	3,050	2,430	2 019 799	5 667
Août 2011	2,880	3,350	2,500	3 280 417	9 467
Septembre 2011	2,600	3,180	2,460	1 899 845	5 377
Octobre 2011	2,030	2,790	1,820	3 177 745	6 993
Novembre 2011	1,260	1,980	1,140	2 381 527	3 516
Décembre 2011	1,420	1,740	1,310	2 253 057	3 372

Source : www.euronext.com

13. Actionnariat

La répartition du capital et des droits de vote est la suivante au 31 décembre 2011 :

	Au 31 décembre 2011			
	Actions	%	Droits de vote	%
Pelican Venture	1.835.183	9,87 %	3.108.822	14,86 %
Christian AUBERT (Direct. et indirect. via Auluxe)	600.009	3,23 %	1.200.018	5,74 %
Hydrosol	471.557	2,54 %	908.632	4,34 %
Alyse Venture	653.141	3,51 %	653.146	3,12 %
Public	15.040.609	80,86 %	15.050.062	71,94 %
Total	18.600.499	100,0 %	20.920.680	100,0 %

À la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou des droits de vote.

14. Etat récapitulatif des opérations sur titres réalisées par les dirigeants et les personnes assimilées mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier

Le tableau ci-dessous récapitule les opérations sur titres déclarées par les dirigeants et les personnes assimilées en 2011 :

Dirigeants et personnes assimilées	Acquisitions (en nombre de titres)	Cessions (en nombre de titres)
Pelican Venture	425.588 ⁽¹⁾	200.000
Hydrosol	-	-
FCPR Alyse Venture	-	-
Jean-Pierre Gorgé	6.439 ⁽²⁾	-
Raphaël Gorgé	-	-
Christian Aubert	-	-

(1) dont 330.000 actions résultant de l'exercice des BSAR

(2) actions résultant de l'exercice des BSAR

15. Proposition d'affectation des résultats

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes de la Société, qui vous sont présentés, font ressortir une perte comptable de 2.884.511,44€

Nous vous proposons d'affecter ce résultat en totalité au compte « Report à Nouveau » qui serait ainsi augmenté de (35.811.558,75) € à (38.696.070,19) €

16. Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions des articles 158-3 2° et 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices sociaux.

17. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons qu'il n'y a pas eu, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, de dépenses et charges du type de celles visées à l'alinéa 4 de l'article 39 de ce même code sous le nom de « Dépenses somptuaires ». De même, nous vous informons qu'il n'y pas eu d'amortissements excédentaires visés à ce même article.

18. Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce

Les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce figurent en annexe du présent rapport.

19. Actionnariat de référence

Au 31 décembre 2011, aucun actionnaire (seul ou de concert) ne contrôle la Société. Il est à noter que parmi ses actionnaires, la Société dispose d'un actionnaire de référence, Pelican Venture SAS, représentant les intérêts de la famille Gorgé. Au 31 décembre 2011, Pélican Venture SAS détient 9,87% du capital et 14,86% des droits de vote.

20. Détention du Capital par les salariés au 31 Décembre 2011

Au 31 décembre 2011, le Groupe comptait 114 salariés dont 53 pour la Société, à cette même date les salariés du Groupe détenaient 0,01% du capital et 0,01% des droits de vote.

À la clôture de l'exercice, la participation des salariés telle que définie l'article 225.102 du Code de Commerce est nulle.

21. Détention par la Société de ses propres actions

Au 31 décembre 2011, la Société ne détenait aucune de ses propres actions. Nous vous proposons de permettre à la Société le rachat et l'autocontrôle de ses propres actions en vue de les attribuer et/ou de consentir des options conformément aux dispositions des articles L. 225-206 II et L. 225-208 du Code de Commerce.

22. Liste des autres mandats et fonctions des mandataires sociaux exercées dans d'autres sociétés au sens de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce

Nous vous informons que ces mandats et fonctions ont été indiqués à la Société par écrit par chaque personne concernée suite à la demande que leur a adressée Monsieur le Président. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'avons pas la possibilité de vérifier l'exhaustivité de cette liste.

Cette liste est jointe en annexe du présent rapport.

23. Rémunération et avantages de toute nature des mandataires sociaux

Nous vous présentons les rémunérations et avantages versés à chacun des mandataires sociaux par la Société et des sociétés contrôlées par AUPLATA durant l'exercice écoulé. À l'exception de Monsieur Didier Tamagno, Directeur Général, qui a perçu une rémunération globale de 91 K€ aucun autre mandataire social n'a perçu de rémunération et/ou avantages au cours de l'exercice 2011.

Enfin, nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2011, a décidé de ne pas allouer de jetons de présence au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2011. Aucun jeton n'a donc été versé à ce titre.

24. Liste des documents annexés au présent rapport de gestion

1. Tableau des délégations
2. Tableau des mandats
3. Tableau des engagements et conventions L. 255-38 et suivants
4. Tableau du résultat des 5 derniers exercices
5. Tableau détention 5 %

* *

 *

Nous vous prions de croire, Chers Actionnaires, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Fait à Paris, le 25 avril 2012

Le Conseil d'Administration

AUPLATA SA

ANNEXE: TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisations au cours des exercices précédents	Utilisations au cours de l'exercice 2011	Montant résiduel Au 31/12/2011
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	17/12/2008	17/02/2011	10.000.000 euros	Émission de 1.178.191 actions nouvelles pour un montant de 294.547,75 euros (CA des 06/01/2010 et 24/02/2010) Émission de 45.264 actions nouvelles résultant de l'exercice des 17.006.938 BSAR émis le 01/03/2010 (CA du 03/03/2010)	Émission de 569.323 actions nouvelles résultant de l'exercice des 17.006.938 BSAR émis le 01/03/2010 (CA du 28/04/2011)	N/A
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	18/06/2010	AG 2012	10.000.000 euros*	Néant.	Émission de 978.974 actions nouvelles pour un montant de 244.743,50 euros	9.755.256,50 euros
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public	18/06/2010	AG 2012	10.000.000 euros*	Néant	Néant	10.000.000euros
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par placement privé	16/06/2011	15/12/2012	10.000.000 euros**	NA	Néant	10.000.000euros
Autorisation d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires réservée aux salariés	16/06/2011	15/12/2012	50.000 euros 3% du capital	NA	Néant	50.000 euros 3% du capital
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur de fonds d'investissement	16/06/2011	15/12/2012	2.000.000 euros**	NA	Néant	2.000.000 euros

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisations au cours des exercices précédents	Utilisations au cours de l'exercice 2011	Montant résiduel Au 31/12/2011
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur de catégorie de personnes (propriétaire de titres miniers)	16/06/2011	15/12/2012	1.000.000 euros**	NA	Néant	1.000.000 euros
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	18/06/2010	AG 2013	5% du capital***	Néant	Néant	5% du capital
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	18/06/2010	AG 2013	5% du capital***	Néant	Néant	5% du capital

* Ce montant s'impute sur un plafond global de 15.000.000 euros

** Ce montant s'impute sur un plafond global de 15.000.000 euros

*** Plafond commun

LISTE DES MANDATS

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 alinéa 3 du Code de Commerce, nous vous indiquons la liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'Administration dans toutes sociétés durant l'exercice écoulé.

DIRIGEANTS ET ASSOCIES DE VOTRE SOCIÉTÉ			FONCTIONS EXERCÉES ET INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS Y COMPRIS ÉTRANGÈRES AU GROUPE			
Fonctions exercées dans la société	Nom, Prénom date de naissance	Fonctions salariées éventuelles	Caractéristiques des sociétés			Fonctions exercées
			Dénomination ou raison sociale	Forme juridique	Ville, Pays du siège social	
<u>1. Président du Conseil d'Administration</u>	Jean-Pierre GORGÉ Né le 07/04/1942	NEANT	GRUPE GORGÉ	S.A	France	Administrateur
			PELICAN VENTURE	SAS	France	Président
			ECA	SA	France	Administrateur
			SOPROMECC	SA	France	Vice-président du Conseil de Surveillance
			PROMELYS PARTICIPATIONS	SA	France	Vice-président du Conseil de Surveillance
			AF MATHURINS COMMANDITE	SARL	France	Gérant
<u>2. Directeur Général</u>	Didier TAMAGNO Né le 10/02/1959	OUI	SMYD	SAS	France	Représentant d'AUPLATA à la Présidence
			SOTRAPMAG	SAS	France	Représentant d'AUPLATA à la Présidence
			CMD9	SAS	France	Représentant d'AUPLATA à la Présidence
<u>3. Administrateurs</u>	de BECKER REMY Paul Emmanuel Né le 04/02/1954	NEANT	KEUCO	GMBH	Allemagne	Président
			LA FRESNAYE	SA	Belgique	Administrateur délégué
			GREENCAP	SA	Belgique	Administrateur
			WOLFERS 1812	SA	Belgique	Administrateur Délégué
			NAOR	SA	Belgique	Administrateur
			MINDEV & ASSOCIES	SA	Luxembourg	Administrateur délégué
URBANECO	SPRL	Belgique	Gérant			

DIRIGEANTS ET ASSOCIES DE VOTRE SOCIÉTÉ			FONCTIONS EXERCÉES ET INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS Y COMPRIS ÉTRANGÈRES AU GROUPE			
Fonctions exercées dans la société	Nom, Prénom date de naissance	Fonctions saliées éventuelles	Caractéristiques des sociétés			Fonctions exercées
			Dénomination ou raison sociale	Forme juridique	Ville, Pays du siège social	
<u>3. Administrateurs</u>	Loïc LE BERRE Né le 26/03/1970	NEANT	SOPROMECC	SA	France	Membre du Conseil de Surveillance
			ECA	SA	France	Administrateur
			ALOA Consulting	SARL	France	Gérant
			PROMELYS PARTICIPATIONS	SA	France	Représentant de Pelican Venture au Conseil de Surveillance
	Christian AUBERT Né le 13/02/1948	NEANT	AUBAY	SA	France	Président du CA
			AUBAY ISALIA		Espagne	Représentant de Aubay au CA
			AULUXE	SA	Luxembourg	Administrateur
			GOLD BY GOLD	SA	France	Administrateur

DIRIGEANTS ET ASSOCIES DE VOTRE SOCIÉTÉ			FONCTIONS EXERCÉES ET INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS Y COMPRIS ÉTRANGÈRES AU GROUPE			
Fonctions exercées dans la société	Nom, Prénom date de naissance	Fonctions salariées éventuelles	Caractéristiques des sociétés			Fonctions exercées
			Dénomination ou raison sociale	Forme juridique	Ville, Pays du siège social	
<u>4. Représentants permanents des Administrateurs ou personnes morales</u>	PELICAN Venture Représenté par Raphaël GORGÉ Né le 06/05/1971	NEANT	GROUPE GORGÉ	SA	France	Président Directeur Général
			PELICAN VENTURE	SAS	France	Directeur Général Délégué
			SOPROMECC	SA	France	Président du Conseil de Surveillance
			NUCLEACTION	SAS	France	Président
			ECA	SA	France	Représentant de Groupe Gorgé au C.A
			THOUVENOT	SCI	France	Gérant
			AUSSONNE	SCI	France	Gérant
			SCI DES CARRIERES	SCI	France	Gérant
			STONI	SAS	France	Président
			FINU 4	SAS	France	Représentant de Groupe Gorgé au poste de Président
			PROMELYS PARTICIPATIONS	SA	France	Président du Conseil de Surveillance
			PLEIADE Investissement	SAS	France	Représentant de Pélican Venture au Comité de Surveillance

AUPLATA SA

LISTE DES CONVENTIONS VISÉES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

1. **Conventions d'avance en compte courant avec PELICAN VENTURE**

La convention visée au 15.1 prenant fin le 15 janvier 2010 et pour continuer à faire face aux éventuels besoins de trésorerie éventuels de la Société, une convention d'avance en compte courant entre la Société et PELICAN VENTURE a été signée le 5 janvier 2010.

Les avances de trésorerie faites par PELICAN VENTURE à AUPLATA seront rémunérées sur la base du taux EURIBOR 1 mois plus 2%, pour des périodes comparables.

Les intérêts seront calculés chaque fin de semestre, pour les utilisations de crédit du semestre écoulé et seront réglés à la fin de chaque trimestre civil, soit le 31 mars, le 30 juin, le 30 septembre et le 31 décembre de chaque année.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration en date du 6 janvier 2010.

2. **Convention de prestation de services conclue avec PELICAN VENTURE**

Il a été conclu en date du 6 mars 2009 une convention de prestation de services en vertu de laquelle la société Pélican Venture fournit à AUPLATA son assistance en matière de stratégie, financement, communication financière, politique, croissance externe, recrutement ainsi qu'en matière administrative, juridique, comptable et financière.

La convention étant devenue caduque fin 2009, le Conseil d'Administration du 6 janvier 2010 a approuvé un avenant à cette convention.

3. **Accord avec Columbus Gold Corporation**

AUPLATA a signé avec Columbus Gold Corporation, société d'exploration aurifère canadienne cotée sur le marché TSX de la bourse de Toronto (Canada), un protocole d'accord portant sur les titres miniers détenus par AUPLATA à travers sa filiale à 100% SOTRAPMAG.

Cet accord a été approuvé par le Conseil d'Administration du 2 décembre 2010.

AUPLATA SA

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

DATE D'ARRETE Durée de l'exercice	31/12/2011 12 mois	31/12/2010 12 mois	31/12/2009 12 mois	31/12/2008 12 mois	31/12/2007 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	4 650 124,75 €	4 263 050,50 €	3 957 186,75 €	3 057 993,75 €	2 145 332 €
Nombre d'actions					
- ordinaires	18 600 499	17 052 202	15 828 747	12 231 975	8 581 328
- à dividende prioritaire					
nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription	146 666	2 789 225	130 000	130 000	130 000
OPERATIONS ET RÉSULTATS					
Chiffre d'affaires H.T	8 661 290 €	4 956 624 €	3 119 191 €	4 506 296 €	9 916 963 €
Résultat avant impôts, participation, amortissements et provisions	6 062 453 €	1 242 734 €	(2 768 275) €	(25 239 469) €	(4 751 027) €
Impôts sur les bénéfices & ass.	81 358 €	182 139 €	169 610 €	(104 807) €	
Dotations et reprises des amortissements et provisions	(9 028 322) €	(3 023 394) €	(294 842) €	(1 508 678) €	(925 215) €
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Résultat net	(2 884 511) €	(1 598 521) €	(2 303 822) €	(26 852 954) €	(5 676 242) €
Résultat distribué	-	-	-	-	-
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant amortissements-provisions	0,33 €	0,08 €	(0,17) €	(2,06) €	(0,55) €
Résultat après impôt, participation, amortissements-provisions	(0,16) €	(0,09) €	(0,15) €	(2,20) €	(0,66) €
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	53	58	38	91	128
Masse salariale	2 564 124	2 033 289	1 408 126 €	2 863 309 €	3 733 968 €
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales,...)	720 081	749 787	411 877 €	953 654 €	893 434 €

AUPLATA SA
Société Anonyme au capital de 4.662.624,75 Euros
Siège Social : 15/19 rue des Mathurins
75009 - Paris
331.477.158 R.C.S. PARIS

Identité des personnes détenant directement ou indirectement plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,6% ou 95% du capital ou des droits de vote.

Nous vous informons conformément aux obligations des émetteurs sur le marché ALTERNEXT des identités des personnes identifiées détenant directement ou indirectement plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,6% ou 95% du capital ou des droits de vote.

Identité de la personne – Pays	Au	% de détention du capital									% des droits de vote en Assemblée Générale									
		>5%	>10%	>15%	>20%	>25%	>1/3	>50%	>2/3	>95%	>5%	>10%	>15%	>20%	>25%	>1/3	>50%	>2/3	>5%	
Pelican Venture	01/01/11																			
	31/12/11																			
Auluxe SA – Luxembourg	01/01/11																			
	31/12/11																			
FCPR Alyse Venture	01/01/11																			
	31/12/11																			
Hydrosol - Luxembourg	01/01/11																			
	31/12/11																			

Le Conseil d'Administration